

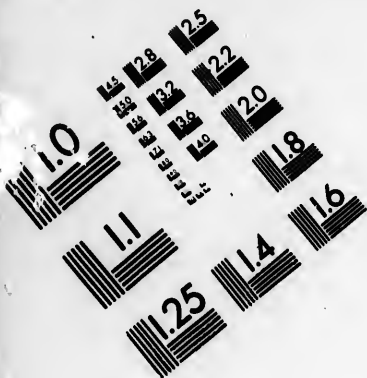
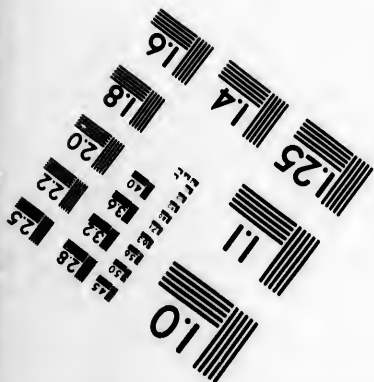
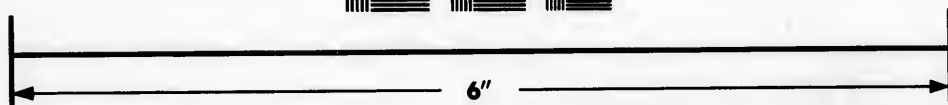
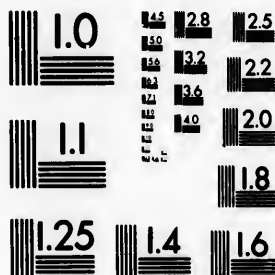


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☒ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
☐	☐	☐	☒	☐	☐
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

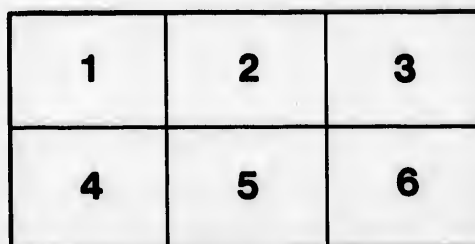
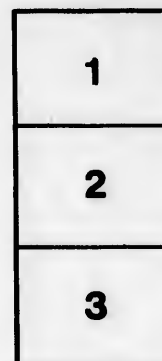
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

Règlement du Barreau

(EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.)

Québec, 19 Mars 1887.

A une assemblée du Conseil Général du Barreau, tenue à Québec, en la salle du Conseil, au Palais de Justice, ce dix-neuf Mars 1887, étaient présents : L. E. Pacaud, Ecr., Prés. Tempor., l'Hon. Frs. Langelier, l'Hon. D. A. Ross, Messieurs Denoncourt, Désilets et le Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le *Règlement pour la publication de Rapports Judiciaires Officiels* adopté par le Conseil Général du Barreau, le 16 Septembre 1886, est rappelé purement et simplement à l'unanimité.

Date de l'examen.—Il est résolu unanimement que l'examen de l'été aura lieu le premier mercredi de Juillet, si c'est un jour juridique, sinon le premier jour juridique qui le suit, au lieu du dernier mercredi d'Août.

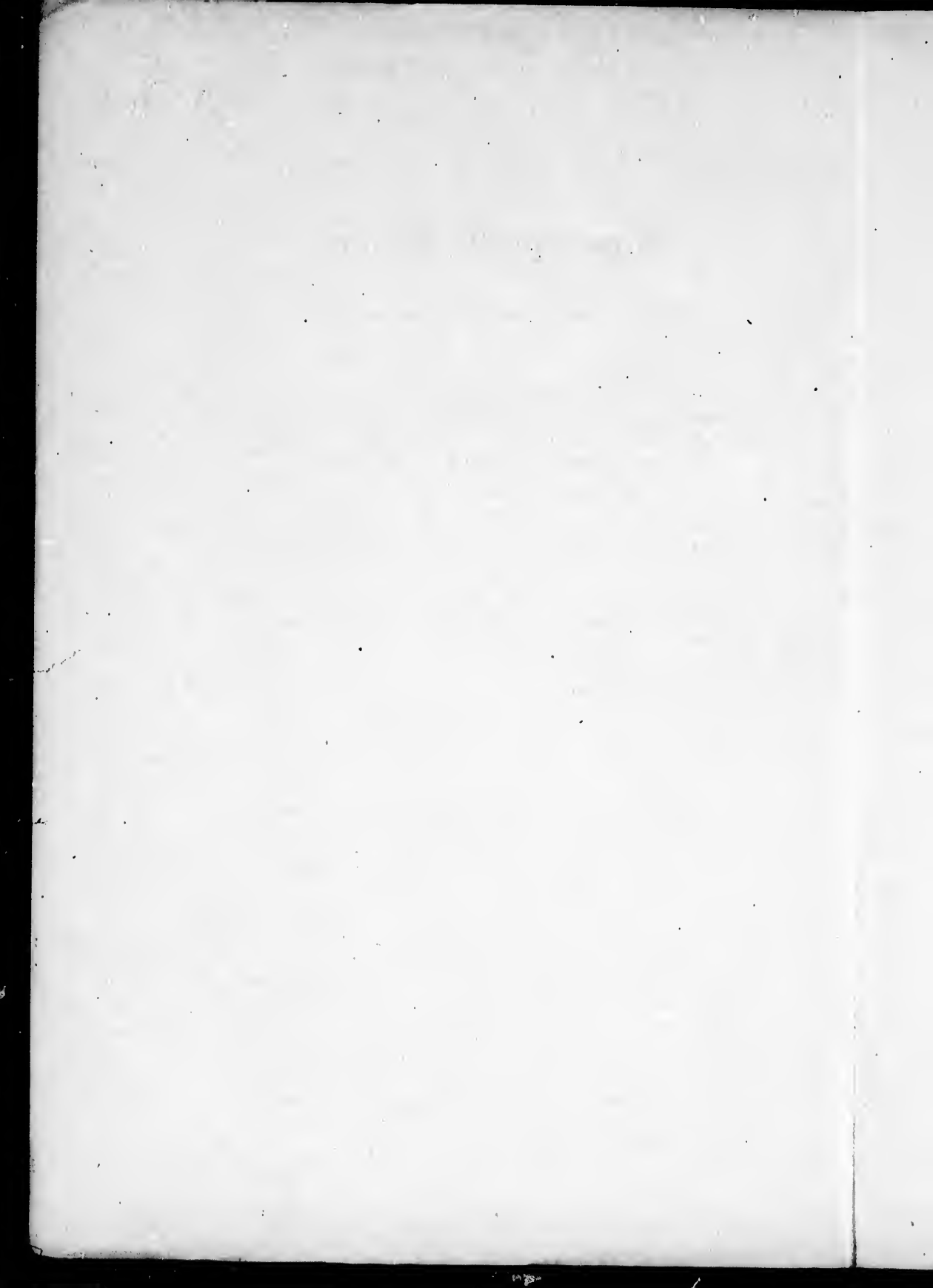
L'art. 39 du Règlement général est suspendu pour l'espace de trois ans, de manière que les examinateurs pourront exercer une sage discrétion quant au minimum de points sur quelques matières, et réduire ce minimum sur quelques matières, lorsqu'ils le croiront juste et convenable.

L'art. 21 du Règlement général est amendé ; l'algèbre et l'arithmétique feront dorénavant partie du second examen.

Montréal, 31 Mai 1887.

A une assemblée du Conseil Général du Barreau de la Province de Québec, tenue à Montréal, au Palais de Justice, après avis à tous les membres du Conseil, étaient présents : Rouer Roy, Ecr, C.R., bâtonnier de Montréal, l'Hon. Frs. Langelier, bâtonnier de Québec, l'Hon. A. Turcotte, bâtonnier des Trois-Rivières, MM. Chs. B. Langlois, délégué de Québec, J. P. Noyes, bâtonnier de Bedford, L. E. Panneton, bâtonnier de St-François, et S. Pagnuelo, le secrétaire-trésorier du Conseil.....

Tableau.—Résolu que les trésoriers de section soient requis d'indiquer les avocats, devant des arrérages, qui ont laissé la section, et que ces noms soient omis du tableau.



Montréal, 5 Novembre 1887.

A une assemblée du Conseil Général du Barreau de la Province de Québec, tenue à Montréal, au Palais de Justice, ce jour, après avis donné à tous les membres du Conseil, étaient présents : Les Honorables Rod. Laflamme et Frs. Langelier, MM. Rouer Roy, J. B. L. Hould, C. B. Langlois, H. B. Brown, L. E. Panneton et le Secrétaire.

50. Attendu que les universités protestantes attachent moins d'importance à l'étude de la philosophie qu'aux mathématiques, contrairement à ce qui a lieu dans les collèges français de la province, et que les dites universités font objection au règlement actuel qui exige un minimum de la moitié des points sur la philosophie et un quart sur les mathématiques et les sciences, le dit règlement est amendé de manière que les candidats auront le choix entre les deux catégories suivantes :

10. La *moitié* des points sur la philosophie et le *quart* sur le groupe des mathématiques et des sciences, et un *septième* sur chaque matière de ce groupe, ou :

20. La *moitié* des points sur le groupe des mathématiques et des sciences et un *septième* sur chaque matière de ce groupe, et le *quart* sur la philosophie avec physique ou chimie, le tout conformément au tableau suivant.

2^e SÉANCE.

NOTA.—Les candidats choisiront les matières de cette seconde séance comme il est indiqué ci-dessous :

	10	Points
Philosophie	- - - - -	2 hrs. 250
(a) Arithmétique, Géométrie, Trigonométrie et Physique	- - - - -	2 hrs. 250
(b) Arithmétique, Algèbre et Chimie	- - - - -	2 hrs. 250
ou 20		
Mathématiques	- - - - -	2 hrs. 250
(a) Philosophie et Physique	- - - - -	2 hrs. 250
(b) Philosophie et Chimie	- - - - -	2 hrs. 250

Les mathématiques exigées comprennent l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie élémentaire avec trigonométrie plane.

Il n'y aura rien de changé pour ceux qui choisiront le No. 1 ; tout sera conforme au dernier règlement (8 Octobre 1885). Pour le No. 2, il faut conserver la *moitié* des points sur les mathématiques, comme on exige la *moitié* des points pour la philosophie dans le No. 1. De même le candidat qui choisit le 2 devra conserver le *quart* sur le groupe tiré au sort entre (a) et (b) ; c'est-à-dire le *quart* des points sur 250 pour (a) *Philosophie et Physique* ou pour (b) *Philosophie et Chimie*, et, de plus, le septième des points sur chacune des matières séparément de ces groupes, conformément à ce qui a lieu pour le No. 1 d'après le règlement du 8 Octobre 1885.

